RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DE SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, 14 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LE COMITÉ TECHNIQUE APPROUVE LE RIFSEEP

Ce vendredi 14 janvier, le comité technique de la Ville de Saint-Pierre a approuvé le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel.

Le RIFSEEP, créé par le décret n°2020-182 du 27 février 2020 pour la fonction publique territoriale (et le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour la fonction publique d'État), remplace les anciennes primes et apporte plus de clarté au régime indemnitaire des agents de la fonction publique.

En dépit de la situation budgétaire contrainte de la Ville de Saint-Pierre, le maire a décidé dès 2022 de consacrer 100 000 euros du budget à la mise en place de ce nouveau régime, qui permet aux personnels les moins bien payés de bénéficier de nouvelles primes.

Le RIFSEEP compte 2 composantes. L'IFSE, la composante principale : l'indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise, l'autre facultative : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui valorise l'Engagement Professionnel.

C'est l'IFSE, qui sera mise en œuvre en 2022. Cette indemnité s'applique de façon indifférenciée à tous les agents d'un même groupe de fonction. Les groupes de fonctions sont définis selon une logique fonctionnelle entre « encadrement, coordination, conception, pilotage », « technicité, expertise, expérience, qualification », « sujétions, exposition ».

Lundi 10 janvier, un mouvement de grève, à l'appel de la CDMT, syndicat majoritaire avait perturbé le fonctionnement des services municipaux de la Ville sur la base d'un document de travail non validé par les instances paritaires.

M. Christian Rapha, le maire de Saint-Pierre se félicite du consensus qui s'est dégagé autour du RIFSEEP, dans le cadre d'un dialogue social constant avec les instances représentatives du personnel depuis 2015.

Il reviendra néanmoins au Conseil municipal de Saint-Pierre, réuni le 22 janvier 2022 de valider le nouveau régime indemnitaire pour qu'il soit mis en œuvre.

Contact : Barbara Jean-Elie, directrice de cabinet du maire. Tél : 0696 06 21 44- dircab@saintpierre-mq.fr